

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 juin 2022

Délibération CA n° 202206-02

NOTE

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NORMANDIE
UNIVERSITÉ DU LUNDI 25 AVRIL 2022**

Le Conseil d'Administration approuve le relevé de décisions de la séance du 25 avril 2022.

Résultats des votes

Nombre de votants : 45

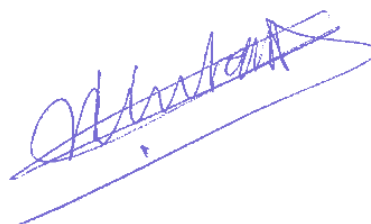
Pour : 36 voix

Abstentions : 2 voix

Ne se prononce pas : 7 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 13 juin 2022,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,
Innocent MUTABAZI



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 25 avril 2022

Relevé de décisions du Conseil d'Administration de Normandie Université du lundi 25 avril 2022

PARTICIPANTS

COLLEGE ETABLISSEMENTS		
NOM PRENOM	EMARGEMENT	PROCURATION
ADOUI Lamri	Présent	
ALEXANDRE Joël	Excusé	Anne-Lise WORMS
BOUKHALFA Mourad	Excusé	Raphaël LABRUNYE
HAMET Jean-François	Présent	
LABRUNYE Raphaël	Présent	
LAGES SANTOS Pedro	Présent	
COLLEGE A		
BARAKAT Georges	Présent	
BEAUNIEUX Hélène	Excusée	
BOYER Olivier	Excusé	Lamri ADOUI
CHEVE Morgane	Excusée	Pedro LAGES DOS SANTOS
FADILI Jalal	Présent	
GUALOUS Hamid	Excusé	
JUBAULT Philippe	Excusé	Jalal FADILI
SIMON Fanny	Excusée	
COLLEGE B		
AUBOURG Nathalie	Excusée	Typhaine HAZIZA
BERCHE Pierre-Emmanuel	Présent	
FAUBERT Samantha	Excusée	
GLEYSE Bernard	Présent	
HAZIZA Typhaine	Présente	
LEDOUX Alain	Présent	
SALHI Karim	Excusé	
WORMS Anne-Lise	Présente	

**COLLEGE BIATSS**

COUSIN Laurent	Présent	
DUCHEMIN Benoît	Présent	
GADOUM Virginie	Présente	
GALAS Ludovic	Présent	
KRUMMEICH Raphaëlle	Excusée	Benoit DUCHEMIN
LEBOULLENGER Claire	Présente	
MOULIN Nathalie	Excusée	
ROMANSKI Zolira	Excusée	

COLLEGE DES ETUDIANTS

CAZIER Thibault	Excusé	
CASATI Maxime	Excusé	
GRACIA-OMEDES Mélanie	Excusée	
DEMAREST Anaïs	Excusée	
DEROUARD-PHILIPPE Pierre	Présent	
WIELGUS Loïc	Excusé	
TERLEZ Hélène	Excusée	
ADENANE Meryem	Excusé	
LETOUPIN Maxime	Excusé	
GREVRAND Thomas	Excusé	
DELAHAYE Camille	Excusée	
ROGGE Noa	Excusée	
HERPERS Pierre-Alexandre	Excusé	
LOUBERE Antonin	Excusé	
MONTAGNON Chloé	Excusée	
JESTIN Candice	Excusée	

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIES

COLLEGE DES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES

BEAUVAIS Laurent	Présent	
BORDES François	Présent	
CRAYE Etienne	Présent	
ETANCELIN Pascale	Excusée	
EUDELIN Philippe	Excusé	



GASTINE Jean-Baptiste	Excusé	
GOUTTE Dominique	Excusé	Laurent BEAUVAIS
GUILLAS- BARENTON Julie	Excusée	
JOUENNE Thierry	Présent	
JURIE-BEAUDET Valérie	Présente	
LEVI-MILLER Damaris	Présente	
MILLIEZ Paul	Excusé	
MORIN-DESAILLY Catherine	Excusée	
RIOLET Fabien	Excusé	
MEMBRES DE DROIT		
GAVINI-CHEVET Christine	Excusée	
DELAUNE Bertrand	Excusé	
EQUIPE DE DIRECTION		
BERCHI Célia	Excusée	
CANET Christine	Présente	
CONGAR Ronan	Présent	
CLEREN Carine	Présente	
DAUPHIN François	Présent	
GRISEL Michel	Excusé	
JOUIN-GUERARD Jérôme	Présent	
MATHET Yann	Présent	
MUTABAZI Innocent	Présent	
LUET Mathieu	Excusé	
TROTTA Gabriella	Excusée	
TROTIN Laurence	Présente	
INVITES		
BOITIER Guillaume	Excusé	
AUBERT-GEOFFREY Cyril	Présent	
LENGRAND Julie	Présente	
OULD-ALI Samir	Excusé	
PANNECOUCKE Xavier	Excusé	
PETITJEAN Blandine	Présente	
AUGE Pascale	Présente	
BOUDREAUX Emilie	Présente	



Innocent MUTABAZI – Administrateur provisoire de Normandie Université ouvre la séance à 14h10 en visioconférence. Il donne lecture des procurations, le quorum est à 31 votants dont 23 présents et 8 représentés.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Informations générales
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15/11/2021
- 3) Modification de deux articles de statuts de la ComUE Normandie Université
- 4) Désignation des personnalités extérieures au Conseil d'Administration de Normandie Université
- 5) Procédure d'accueil de chercheurs étrangers
- 6) Mobilité sortante ERASMUS+ des personnels
- 7) Formation doctorale :
 - a. Doctorat par VAE
 - b. Organisation et mise en place de la formation chirurgie expérimentale
 - c. Délégations de signature
- 8) Mise en place du Comité Social d'Administration
- 9) Rapport d'Activités 2021 de Normandie Université
- 10) Questions diverses

1. Informations générales

Innocent MUTABAZI, présente au Conseil d'Administration diverses informations de concernant la ComUE et ses établissements :

Pôle Universitaire d'Innovation :

Suite à la labellisation de Normandie Université comme pôle universitaire d'innovation fin novembre 2021, le conseil des membres a mis en place, en décembre 2021, un groupe de travail composé de la DRARI, de la Région, des VP/Recherche des membres de NU, de la directrice de NV, du directeur de PEPITE et de celui de Normandie Incubation afin d'élaborer un dossier selon le cahier de charges du MESRI. Ce dossier a été déposé le 12 avril 2022 et la convention cadre du PUI « Normandie Fabrique d'Innovation » a été signée le 21 avril 2022. Le budget global du projet est de 5 087 250 € dont 2.5 M€ apportés par l'Etat.

Lauréat de Maturation de Normandie Valorisation validés par le Comité exécutif du 07 avril 2022

Projet	Objet	Montant
GLIOFIL	Traitement du Glioblastome (U 1235)	240 k€
Ronomapharma	Préfiguration d'une startup deeptech(CERMN)	25 k€
Insitux	Bouquet de technologies	45 k€
Vitasoft	Préfiguration d'une startup deeptech (GREYC)	60 k€

Information sur le Datacentre régional

Le datacentre normand a été labellisé par le MESRI en décembre 2020 suite à la demande de la ComUE Normandie Université au nom de ses membres avec l'appui de la Région Normandie qui a accepté de mettre à disposition des locaux pour héberger le futur Datacentre.

La Région a organisé la réunion sur le calendrier du Datacentre régional dont elle assure la maîtrise d'ouvrage. Trois catégories utilisateurs ont été identifiés : l'ESRI via le CDR2, le secteur de la santé et les collectivités.

Il faut définir une méthodologie de travail qui permettra d'avancer la mise en œuvre du Datacentre : comité de pilotage, modèle de gouvernance et modèle économique à construire.

La prochaine réunion aura lieu en septembre 2022.

Gestion des allocations régionales :

A partir de la rentrée universitaire 2022, la Région sur demande de l'Université de Rouen, a décidé de transférer la gestion des doctorants RIN 100% et RIN 50% aux établissements d'inscription des doctorants. Ce transfert aura un effet sur le budget de Normandie Universitaire dès le 1^{er} octobre 2024.

Lancement du SRESRI :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) désigne les régions comme cheffes de file de l'ESRI. La Région élabore en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) qui constitue le cadre politique de référence pour l'action de la Région en matière de l'ESRI.

Le SRESRI s'appuie sur la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente élaborée en 2020 pour la période 2021-2027 déclinée en six enjeux prioritaires sur la recherche et l'innovation. Le S3 ne prévoit pas d'action sur l'enseignement supérieur ni sur la vie étudiante, ses deux dimensions doivent être intégrées dans le SRESRI.

Par ailleurs, la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 prévoit l'intégration d'un volet territorial dans les contrats de site pluriannuels rendus obligatoires par la loi du 10 août 2007 (LRU : Libertés et Responsabilités des Universités) dans le dispositif de pilotage de l'ESR Normandie Université et les établissements membres sont en train de préparer le projet de contrat de site 2022-2027.

Sur la période 2017-2021, le soutien de la Région Normandie à l'ESRI normand est résumé dans le tableau suivant

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
ES	17 843 531	7 034 556	10 650 583	12 346 903	9 494 217	57 369 790
Recherche	39 411 523	31 175 440	33 806 613	44 934 805	62 626 797	211 955 178
dont FEDER	14 967 420	3 636 144	7 204 921	17 672 997	26 919 274	70 400 756
Innovation	19 094 030	12 769 635	16 052 031	10 642 431	8 710 704	67 268 831
dont FEDER	12 458 723	5 217 346	11 552 239	6 684 397	4 779 077	40 691 782

Le SRESRI sera piloté par un comité de pilotage formé de 5 vice-Présidents du Conseil Régional assisté d'un comité technique (COTECH) formés par des représentants des services de la Région et des partenaires l'écosystème ESRI. Neuf groupes thématiques sont mis en place pour proposer au COTECH des modalités de concertation adaptées selon des thématiques, organiser la concertation territoriale et rédiger un livrable regroupant les principales conclusions sur des propositions stratégiques issues des travaux de concertation

Tableau des groupes thématiques

N°	Groupe de Travail Thématique
1	Expériences étudiantes
2	Orientation, accès à l'enseignement supérieur, réussite étudiante
3	Offre de formation aux métiers d'avenir, carte des formations du supérieur
4	Recherche
5	Innovation
6	Dialogue Sciences-Société, CSTI
7	GIEC Normand
8	Coopérations transnationales
9	Articulation des SCHEMAS (Région, EPCI, Etat)



AMI « pour développer une logistique urbaine fluviale et décarbonnée en Vallée de Seine » :

Cet AMI a pour objectif d'accélérer le développement de la logistique fluviale et décarbonnée. Il vise à identifier les acteurs qui souhaitent développer le fret fluvial associé à une logistique du dernier km décarbonnée de façon privilégiée ; Faire émerger des propositions innovantes permettant de mieux desservir les zones urbaines denses et utilisant le report vers la voie d'eau ;

Favoriser la décarbonation des transports de marchandises en travaillant sur une articulation voie d'eau et logistique du dernier km décarbonnée.

Rappel : NU est membre du GIS « ILIVS : Institut de Logistique Intelligente de la Vallée de Seine créé en 2019 et dont la convention a été revue en 2021.

Personne à contacter : Lucile AUDIVRE : lucile.audievre@logistique-seine-normandie.com, Téléphone : 02 76 30 50 82 ou 07 75 11 20 71.

Assises Etudiantes Normandes de la Transition Ecologique (AENTE) :

Les AENTE se sont tenues les 27 et 28 avril 2022 à l'Université du Havre en marge du festival « Les Antroposcènes » qui a lieu du 29 avril au 15 mai 2022.

<https://www.normandie-univ.fr/developpement-durable/inscription-aux-assises-etudiantes-normandes-de-la-transition-ecologique/>

Le programme de ces assises comporte deux moments forts :

- Le mercredi 27/04/22 à 19h00 : lecture théâtralisée « Le sale discours » de David Wahl
- Le jeudi 28/04/22 : le village des transitions pour accompagner les changements des comportements sur l'esplanade de l'université, la conférence « Nucléaire Eolien offshore ? Chassons les idées reçues de G. Pinon (PU Mécanique, Université du Havre) et la remise des lots écoresponsables »

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15/11/2021

Délibération CA n°202204-01 : Le Conseil d'Administration de Normandie Université approuve procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 novembre 2021.

Nombre de votant en ligne : 31

Pour : 28 voix

Ne se prononce pas : 3 voix

3. Modification de deux articles de statuts de la ComUE Normandie Université

Les statuts de Normandie Université ont été publiés au journal officiel du 29 décembre 2014.

1. Modification de l'article 5 alinéa 5.a et alinéa 6.a

La multiplication des indicateurs et des classements des établissements de l'ESR depuis les 10 dernières années a généré une situation de comparaison et de mise en concurrence des établissements de la part des décideurs et des financeurs, mais aussi des étudiants, en particulier des étudiants internationaux. A la date d'aujourd'hui, les deux grandes universités normandes (Université de Caen Normandie et l'Université de Rouen Normandie) n'apparaissent pas dans les classements de réputation ou de performance (Classement Shanghai, Classement THE, Classement QS) mais apparaissent dans le classement de Leiden par discipline. Normandie Université est classée dans la tranche 801-1000 par THE.

Sur commande de Normandie Université de la préparation du projet Normandy 743 déposé à l'AAP Excellences du PIA4, le cabinet SIRIS Academica a fait une étude bibliométrique qui a relevé quelques difficultés de classement des universités



lorsque les indicateurs de publications ou de doctorat sont transférés à la superstructure que représente Normandie Université. D'une part, la signature actuelle des publications, lorsqu'elle est respectée, masque la visibilité des universités qui n'apparaissent plus dans la signature. D'autre part, certains classements n'acceptent pas de classer les superstructures comme les ComUE. Par ailleurs, le cabinet a relevé un nombre significatif de publications dont les adresses sont mal renseignées par les auteurs.

C'est pour améliorer la visibilité des publications des établissements membres, tout en préservant celle de Normandie Université, qu'est faite la demande de modification de l'article 5 alinéa 5.a.

Par ailleurs la visibilité et le rayonnement des universités et des écoles à l'échelle européenne et internationale passent par la valorisation des indicateurs de formation par la recherche (au niveau du doctorat). Le nombre de doctorants formés dans l'établissement est aussi un des indicateurs de classement par la recherche. Il faut ajouter aussi que les établissements inscrivent les doctorants et mettent des ressources humaines et financières conséquentes pour l'accompagnement et le suivi des doctorants et pour le fonctionnement des écoles doctorales et le CED. C'est pour ces deux raisons qu'est demandée la modification de l'article 5 alinéa 6.a

Article 5 :

Alinéa 5.a :

5° En matière de recherche et de transfert :

a) La définition d'une politique commune de la signature des publications scientifiques faisant apparaître Normandie Université en première mention ; remplacé par :

a) La définition de la politique de signature commune de la production scientifique issue des personnels des membres et des associés faisant apparaître Normandie Université après la mention des tutelles des laboratoires ;

Alinéa 6.a :

6° En matière de formation :

a) Le portage de l'accréditation du diplôme de doctorat, la mise en œuvre est assurée par les établissements d'enseignement supérieur membres qui auront reçu une délégation de la COMUE ; remplacé par :

a) La délivrance conjointe du diplôme de doctorat avec les établissements co-accrédités.

2. Modification de l'article 12

L'élection du président de Normandie Université parmi les seuls membres du CA est très restrictive et ne permet pas une ouverture à plus de candidatures. En conformité avec le code de l'éducation, il est proposé d'élargir le spectre des membres éligibles à la présidence de Normandie Université par la modification de l'article 12 des statuts actuels.

Le Conseil des Membres après avis de la Commission des Statuts qui s'est réunie le 7 avril 2022, propose de s'inspirer de l'article L712-2 du Code de l'éducation.

Les deux premières phrases de l'article 12 « Le président ou la présidente de Normandie Université est élu(e) parmi ses membres par le conseil d'administration à la majorité absolue des administrateurs présents ou représentés. Son mandat est fixé à quatre (4) ans renouvelable une fois » ; sont remplacées par :

« Le président de Normandie Université est élu à la majorité absolue des membres du conseil d'administration parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité. Son mandat, d'une durée de quatre (4) ans, expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du conseil d'administration. Il est renouvelable une fois. Il est membre du Conseil d'administration et participe à celui-ci avec voix délibérative. »

Les modifications des deux articles 5 et 12 des statuts de Normandie Université ont été approuvées à l'unanimité par le conseil des membres dans sa séance du 11 avril 2022.



Plusieurs administrateurs sont intervenus dans le sens de limiter l'élection du président aux personnels des établissements membres de Normandie Université.

Délibération CA n° 202204-02 : D'après l'article 8.5, la majorité absolue des membres en exercice au 25/04/22 n'a pas été atteinte ; le Conseil d'Administration ne valide pas la modification de deux articles des statuts de Normandie Université.

Nombre de votant en ligne : 31

Pour : 14 voix

Contre : 11 voix

Abstentions : 5 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

4. Désignation des personnalités extérieures au Conseil d'Administration de Normandie Université

Après la désignation des membres du collège « usagers » lors des élections de juin 2021, le Conseil d'Administration comporte 52 membres. Il faut donc désigner 4 membres dont trois personnalités qualifiées et un membre représentant les entreprises et les associations.

L'article 8.1. stipule que le conseil d'administration comprend :

Alinéa 2 : Trois personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les administrateurs mentionnés au 1° (six chefs d'établissements).

Alinéa 3 :

- Huit représentants des entreprises et associations dont la liste est fixée par délibération statutaire ;
- Quatre représentants des régions de Basse et Haute-Normandie ;
- Trois représentants des établissements publics de coopération intercommunale dans lesquels les membres de Normandie Université sont implantés.

Les trois personnalités qualifiées désignées en juillet 2019 ont démissionné suite au changement de leurs affectations, il faut donc les remplacer.

A ce jour, deux personnalités ont accepté de siéger au Conseil d'Administration de Normandie Université en tant que personne qualifiée :

- 1) Pascale AUGÉ, Présidente du Directoire de l'INSERM Transfert, Docteure en Pharmacochimie moléculaire, pharmacologie expérimentale et métabolisme de l'Université Paris V Descartes.
- 2) Laure PETRUCCI, Adjointe au Directeur Scientifique Référent (ADSR) du CNRS pour la Normandie et Professeure (27^{ème} section du CNU) à l'Université Sorbonne Paris Nord (Paris 13).

Dans le collège des entreprises et associations, un siège est vacant suite à la dé-labellisation du pôle de compétitivité Noalog en 2020. À ce jour, une personne a accepté de siéger au CA de Normandie Université.

- 1) Amandine GOUBERT, Directrice Recherche & Innovation, représentante du pôle de compétitivité « Cosmétique Valley »

Commentaire : Afin de respecter l'équilibre Femme/Homme au CA de Normandie Université, il faudrait désigner quatre femmes.

Délibération CA n°202204-03 : Le Conseil d'Administration coopte Madame Pascale AUGÉ et Madame Laure PETRUCCI pour siéger au Conseil d'Administration de Normandie Université es personnalités qualifiées selon l'article 8.1. alinéa 2.



Nombre de votants en ligne : 31

Pour : 23 voix

Abstention : 7 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

Délibération CA n°202204-04 : Le Conseil d'Administration désigne madame Amandine GOUBERT pour siéger au CA de Normandie Université en tant que représentante du pôle de compétitivité « Cosmetic Valley » selon l'article 8.1. alinéa 3.

Nombre de votants en ligne : 31

Pour : 24 voix

Abstention : 5 voix

Contre : 1 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

5. Procédure d'accueil de chercheurs étrangers

Le LABORatoire d'EXcellence SynOrg, sous la responsabilité scientifique de Madame Annie-Claude GAUMONT est financé conjointement par l'Agence Nationale de la Recherche (Programme d'investissement d'avenir) et la Région Normandie (RIN Label). Ce programme permet l'accueil de chercheurs sous le statut « chercheurs invités ».

Dans ce cadre, le laboratoire SynOrg accueillera sur la période 2022-2023, deux chercheurs internationaux les professeurs :

- Norio SHIBATA (NIT, Japon),
- Daniele LEONORI (RWTH Aachen University, Allemagne).

Les modalités et dates précises de leurs séjours seront définis en cours de projet.

Délibération CA n°202203-05 : Le Conseil d'Administration approuve l'accueil des deux chercheurs internationaux les professeurs :

- **Norio SHIBATA (NIT, Japon),**
- **Daniele LEONORI (RWTH Aachen University, Allemagne).**

Nombre de votants en ligne : 31

Pour : 26 voix

Abstention : 2 voix

Ne se prononce pas : 3 voix

6. Mobilité sortante ERASMUS+ des personnels

Dans le cadre du programme Erasmus+, Normandie Université a reçu une subvention de 86 835 euros, pour une durée de 26 mois à compter du 1^{er} septembre 2021 au 31 octobre 2023. Les personnels réalisant une mobilité dans cette période sont éligibles pour recevoir un financement Erasmus+.

Normandie Université lance un appel à candidature pour une mobilité à destination des personnels de Normandie Université. Les modalités de paiement sont similaires à celles des doctorants et rappelées ci-dessous :



Le pôle international de Normandie Université sera responsable du suivi du projet et de la complétion des dossiers des personnels.

Procédure de paiement

Le pôle international fait signer 3 certificats (modèles ci-joints) et transmet ces trois certificats à l'agence comptable pour paiement comme suit :

Deux versements/mobilité seront effectués :

- Un premier de 70% du montant total conditionné à la transmission à l'agence comptable de la « notification d'attribution » et le « certificat administratif pour le paiement d'une bourse de mobilité – Paiement 1- 70 % ».
- Le solde sera versé au personnel et conditionné à l'envoi à l'agence comptable du « certificat administratif pour paiement 2 - solde. »

Les participants recevront cette aide Erasmus+ pour aider au financement du transport et frais de séjour sur place. Ils feront eux-mêmes les différentes réservations nécessaires au déplacement et ne seront pas dans l'obligation de passer par le marché public.

Montant journalier et forfait voyage

Les montants journaliers et les montants des forfaits voyage pour les mobilités de personnels sont fixés par le programme Erasmus+ 2021-2027.

Délibération CA n°202203-06 : Le Conseil d'Administration approuve la procédure et les montants de prise en charge de la mobilité sortante des personnels de Normandie Université.

Nombre de votants en ligne : 31

Pour : 25 voix

Abstention : 2 voix

Ne se prononce pas : 4 voix

7. Formation doctorale

a. Doctorat par VAE

La présentation de ce jour concernant l'obtention d'un doctorat par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une mise à jour, commune à l'ensemble des établissements membres de Normandie Université, de ce qui avait déjà été validé lors du Conseil d'Administration de Normandie Université du 20 mai 2019.

Depuis sa création en 2015, la politique doctorale en Normandie est assurée par la Communauté d'Universités et Établissements (ComUE) *Normandie Université*. Cette ComUE en assure la mise en œuvre au nom de ses membres, *i.e.* les Universités de Caen Normandie, Le Havre Normandie et Rouen Normandie, l'INSA Rouen Normandie, l'ENSICAEN et l'ENSA Normandie, et également au nom d'établissements associés (CESI, UniLaSalle, ESIGELEC, ésam, ESADHaR, EMN) et d'établissements partenaires (ESITC, ENVA) accueillant des doctorants.

Le doctorat, au même titre que tout diplôme national, peut être obtenu en formation initiale, en formation continue, ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). En conséquence, *Normandie Université* et ses établissements d'inscription des doctorants ont établi une procédure de délivrance du doctorat par VAE sur la base *i)* d'une production de connaissances nouvelles obtenues par le(la) candidat(e) au cours de son expérience professionnelle, *ii)* de la rédaction d'un manuscrit de thèse (*cf* § 3) avec l'accompagnement d'une direction de thèse et d'un laboratoire d'accueil (dans des conditions analogues à un(e) doctorant(e) en formation initiale) et *iii)* d'une soutenance de la thèse devant un jury composé de spécialistes reconnus du domaine de recherche du(de la) candidat(e). L'obtention du doctorat par VAE se déroule en trois phases :

- la phase I correspond à la phase de recevabilité administrative dont l'objet est la vérification de la conformité de la candidature au cadre légal ;



- la phase II est conduite sous l'égide d'une commission doctorale qui évalue les travaux du(de la) candidat(e) obtenus au cours de son expérience professionnelle et sa capacité à mener à bien un doctorat par VAE ;
- la phase III correspond à la finalisation du doctorat par VAE, incluant la rédaction d'un manuscrit de thèse et la préparation d'une soutenance.

Dans le respect de la logique de l'accompagnement en VAE et celle du doctorat, le suivi du (de la) candidat(e) est assuré par un accompagnateur et d'une direction de thèse, nommés par l'ED de rattachement. Les frais d'inscription et d'accompagnement s'élèvent à 3000 € et se décomposent comme suit :

	Montant
Phase I	Non facturé
Phase II	
Frais École Doctorale	200 € (hors CPF)*
Phase III	
Droits d'inscriptions	380 €
Accompagnement	2420 €
Total	3000 €

**Les 200 € pourront être financés par le CPF dès lors que l'accompagnement est inclus (contrat dans un premier temps, et avenant annulant les 200 € dans un second temps, si le candidat utilise son CPF, avec restitution du chèque).*

Délibération CA n°202203-07 : Le Conseil d'Administration approuve la procédure d'obtention du doctorat par V.A.E.

Nombre de votant en ligne : 31

Pour : 21 voix

Abstentions : 4 voix

Ne se prononce pas : 6 voix

b. Organisation et mise en place de la formation chirurgie expérimentale

Depuis fin novembre 2021, la loi encadrant l'expérimentation animal s'est durcie pour les utilisateurs ce qui implique nos doctorants. En effet, dans l'article 521-2 du code pénal il est dit que « le fait de pratiquer des expériences ou recherches scientifiques ou expérimentales sur les animaux sans se conformer aux prescriptions fixées par décret en Conseil d'Etat est puni des peines prévues à l'article 521-1 » **soit trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende**. Par ailleurs, en ce qui concerne Normandie Université, l'article R215-10 II indique que « sont punis de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait, pour toute personne responsable d'un établissement utilisateur dans lequel sont pratiquées des procédures expérimentales sur les animaux, de ne pas être en mesure de présenter aux agents chargés du contrôle les éléments permettant de justifier que les agents placés sous sa responsabilité ont acquis une compétence et qu'ils maintiennent leurs compétences dans le domaine scientifique et spécifique des procédures expérimentales concernées et des espèces animales concernées ». La formation expérimentation animale concepteur et l'habilitation chirurgie des doctorants devant être prises en charge par leur employeur, Normandie Université est dans l'obligation de payer ces formations à ses doctorants ce qui représente un **coût annuel d'environ 20 000€**.

Dans la perspective de réduire les coûts engendrés par ces obligations, le pôle formation doctorale souhaite mettre en place une formation à la chirurgie expérimentale et mini-invasive sur mammifère de 35h au sein de *Médical Training Center* (MTC) de Rouen pour 14 utilisateurs dont 7 doctorants de l'ESR Normands. Cette formation, d'un coût théorique de 14 000€, sera gratuite pour tous les doctorants concernés inscrits dans les ESR Normands. Elle sera payante pour le personnel venant du public et les doctorants non-inscrits en Normandie (1 400€) ainsi que pour les utilisateurs venant du



privé (2 400€). Cette disposition, devra permettre un autofinancement de la formation pouvant engendrer des bénéfices qui seront utilisés pour financer d'autres formations à destination des doctorants.

Le point soumis au vote est le suivant :

Le coût d'inscription à la formation pour les stagiaires : gratuité pour les doctorants inscrits dans les établissements de l'ESR Normand ; 1 400€ pour les doctorants non-inscrits dans les établissements de l'ESR Normand et le personnel venant du public ; 2 400€ pour les stagiaires venant du privé.

Délibération CA n°202203-08 : Le Conseil d'Administration approuve l'organisation et la tarification de la formation « chirurgie expérimentale » par Normandie Université.

Nombre de votant en ligne : 31

Pour : 21 voix

Abstentions : 4 voix

Ne se prononce pas : 6 voix

c. Délégations de signature

Préambule

Vu le décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains publics de l'Etat.

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE Normandie Université.

Vu de l'arrêté n°2020-02 du 18 janvier 2020 portant nomination d'Innocent MUTABAZI en qualité d'administrateur provisoire de la communauté d'universités et établissements Normandie Université.

Conformément aux dispositions de l'article 1.1. du Règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018, les délégations de signature de l'administrateur provisoire de Normandie Université présentées ci-dessous sont soumises à l'approbation des administrateurs :

Délégation de signature aux vice-présidents pour les actes relatifs à leur périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, ainsi que l'ensemble des documents concernant la formation doctorale, à l'exception du diplôme de doctorat, des conventions, des contrats de travail et des marchés publics : monsieur Ronan CONGAR en tant que vice-président en charge des moyens et des ressources humaines & madame Carine CLEREN en tant que vice-présidente déléguée en charge du développement durable.

Délégation de signature dans la limite des activités de l'Ecole doctorale pour tout acte relatif au périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics : monsieur Alain RINCE en tant que Directeur Ecole Doctorale Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement (NBISE).

Délégation de signature dans la limite des activités de l'Ecole doctorale pour tout acte relatif au périmètre de responsabilité, à l'exception des dépenses, des recettes, des conventions, des contrats de travail et des marchés publics : madame Anne-Lise WORMS en tant que Directrice-adjointe Ecole Doctorale Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage (HMPL).

Délibération CA n°202203-09 : Le Conseil d'Administration approuve les délégations de signature de l'Administrateur provisoire de Normandie Université

Nombre de votant en ligne : 31

Pour : 28 voix

Abstentions : 1 voix

Ne se prononce pas : 2 voix



8. Mise en place du Comité Social d'Administration

Les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont réorganisés sur le modèle de la réforme adoptée en septembre 2017 dans le secteur privé. Ils sont fusionnés en une instance unique : le **comité social**. Cette réorganisation a vocation à remédier à la difficulté d'articulation actuelle des compétences entre les CT et les CHSCT, en particulier en matière de réorganisation de services.

Dans la fonction publique d'État, ces comités prennent le nom de comités sociaux d'administration,

Dans les administrations l'État de plus de 200 agents, il est prévu la création, au sein des comités sociaux, d'une **formation spécialisée** en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT). En dessous de ces seuils, si des risques professionnels le justifient, une formation spécialisée pourra être également instituée.

Le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 détermine la composition, l'organisation et le fonctionnement des nouveaux comités sociaux dans la fonction publique d'État et des nouvelles formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Les conditions de désignation de leurs membres sont, en outre, précisées. Le vote par voie électronique est généralisé, sauf dérogation.

Les comités sociaux, qui doivent être mis en place en 2022 à l'issue des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique, auront à connaître de nombreuses questions notamment :

- le fonctionnement et l'organisation des services ;
- l'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- l'égalité professionnelle ;
- la protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agents.

Les lignes directrices de gestion, qui permettent de déterminer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), seront adoptées par chaque administration employeur, après avis du comité social. Elles seront communiquées aux agents. Leur mise en œuvre fera l'objet d'un bilan devant le comité social, sur la base des décisions individuelles prononcées.

À partir de 2021, le bilan social annuel élaboré par les administrations employeurs est remplacé par un rapport social unique. Ce document doit servir de support à un débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines.

Dans l'attente de la mise en place des comités sociaux, certaines dispositions de la loi du 6 août 2019 sont, à titre transitoire, applicables aux comités techniques et aux CHSCT ;

- les comités techniques sont seuls compétents pour examiner l'ensemble des questions relatives aux projets de réorganisation de service ;
- les comités techniques sont compétents pour donner un avis sur les lignes directrices de gestion et sur le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans chaque établissement public de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel ou commercial, un comité social d'administration de proximité dénommé comité social d'administration d'établissement public est créé et placé auprès du président de l'établissement public.

Les élections se dérouleront non pas à l'urne mais par vote électronique. En conséquence, elles auront lieu entre le 1^{er} et le 8 décembre 2022.

Suite aux éléments de la note ci-dessus et faisant référence au décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 qui détermine la composition, l'organisation et le fonctionnement des nouveaux comités sociaux dans la fonction publique d'État et des nouvelles formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, le Comité Technique dans sa séance du 31 mars 2022 a approuvé à l'unanimité la création du Comité Social d'Administration au sein de Normandie Université.

La création du Comité Social d'Administration est maintenant soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration de Normandie Université.



Délibération CA n°202203-10 : Le Conseil d'Administration approuve la création du Comité Social d'Administration de Normandie Université

Nombre de votant en ligne : 31

Pour : 25 voix

Abstentions : 4 voix

Ne se prononce pas : 2 voix

9. Rapport d'Activités 2021 de Normandie Université

Madame Laurence TROTIN – Directrice Générale des Services de Normandie Université assure la présentation du rapport d'activités de Normandie Université sur l'année 2021.

La délibération sera soumise au prochain Conseil d'Administration du 13 juin 2022 en attendant la validation du Conseil Académique de Normandie Université du 16 mai 2022.

10. Questions diverses

En l'absence de question diverses, Innocent MUTABAZI lève la séance à 17h25. Il rappelle aux administrateurs de voter sur Balotilo jusqu'au 26 avril 2022 à 12h00.

Adopté en Conseil d'Administration du 13 juin 2022,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,

Innocent MUTABAZI